

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CE189

présenté par

M. Vos, M. de Lépinau, M. Amblard, M. Barthès, M. Falcon, M. Gabarron, Mme Grangier,
Mme Laporte, M. Le Bourgeois, M. Lopez-Liguori, M. Loubet, M. Patrice Martin, M. Meizonnet,
M. Rivière, M. Tivoli et M. Weber

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Cohésion des territoires »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	0	0
Aide à l'accès au logement	0	0
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	16 000 000	0
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	0
Politique de la ville	0	16 000 000
Interventions territoriales de l'État	0	0
TOTAUX	16 000 000	16 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement opère un transfert de 16 millions d'euros en AE et en CP :

- du programme 147 « Politique de la ville », action 04 « Rénovation urbaine et amélioration du cadre de vie »,
- vers le programme 135 « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat », action 07 « Urbanisme et aménagement ».

L'action 4 du programme 147 illustre les limites d'une politique urbaine devenue avant tout symbolique. Sous couvert de « verdissement » et de « cadre de vie », l'État finance des opérations esthétiques – plantations, désimperméabilisation, mobilier urbain – sans effet réel sur la sécurité, l'emploi ou la mixité sociale. Après des milliards dépensés, les bilans le montrent : la pauvreté demeure, les quartiers se dégradent, et la tranquillité publique recule. Le Rassemblement national dénonce cette politique d'affichage et appelle à recentrer l'action publique sur l'essentiel : la sécurité, la réindustrialisation et la présence effective de l'État dans les territoires abandonnés.

Il est plus urgent de financer les opérations d'aménagement réellement productives : reconversion de friches industrielles, création de zones d'activités, infrastructures permettant l'investissement privé. Le présent amendement entend privilégier l'économie réelle et la production plutôt que la communication environnementale.